

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**JEUDI 27 AVRIL 2023**

L'an deux mille- vingt-trois, le vingt-sept avril, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Monsieur Alain ERRARD, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient **présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- M. ERRARD Alain
- M. GODEFROY Christian
- Mme CHARRIER Marie-Claude
- M. BARON Eric
- M. MARY Michel
- M. CAMUS Laurent
- Mme FORGE Sylviane
- M. BOUQUEREL Jean-Yves

Absente excusée : Mme GARCIA Joëlle (pouvoir à Mme CHARRIER Marie-Claude )

Quorum : 5

**DATE DE CONVOCATION** : 31 mars 2023

La séance est ouverte à 17h30

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 avril 2023 ;
- Abrogation de la délibération n° 2023-15 ;
- Vote des taux des taxes directes 2023 ;

M. CAMUS Laurent est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que tous les documents à l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Conseil Municipal.

**1- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 avril 2023 (délib 2023-24)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**Vu** la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

**Vu** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié

**Considérant** l'envoi du compte-rendu avec la convocation à la présente séance.

Sur présentation de monsieur le Maire,

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Adopte** le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2023.

Nom des votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BARON Éric	x		
BOUQUEREL Jean-Yves	x		
CAMUS Laurent	x		
CHARRIER Marie-Claude	x		
ERRARD Alain	x		
FORGE Sylviane	x		
GARCIA Joëlle	x		
GODEFROY Christian	x		
MARY Michel	x		

A l'unanimité (pour : 9, contre : 0, abstentions : 0)

**2- Abrogation de la délibération 2023-15 du 8 avril 2023 (délib 2023-25)**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,  
**Vu** l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,  
**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,  
**Vu** la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,  
**Vu** l'état de notification transmis des taux d'imposition des taxes directes locales transmis par les services fiscaux,  
**Vu** la demande des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 19 avril 2023, demandant d'abroger la délibération 2023-15 du 8 avril 2023,  
**Vu** la délibération 2023-25 du 27 avril 2023 abrogeant la délibération 2023-15 du 8 avril 2023

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :**

- **D'abroger** la délibération n°2023-15 du 8 avril 2023

Nom des votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BARON Éric	x		
BOUQUEREL Jean-Yves	x		
CAMUS Laurent	x		
CHARRIER Marie-Claude	x		
ERRARD Alain	x		
FORGE Sylviane	x		
GARCIA Joëlle	x		
GODEFROY Christian	x		
MARY Michel	x		

A l'unanimité (pour : 9, contre : 0, abstentions : 0)

### 3- Taux des Taxes Locales Directes 2023 (délib 2023-26)

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,  
**Vu** l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,  
**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,  
**Vu** la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,  
**Vu** l'état de notification transmis des taux d'imposition des taxes directes locales transmis par les services fiscaux,  
**Vu** la demande des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 19 avril 2023, demandant d'abroger la délibération 2023-15 du 8 avril 2023,  
**Vu** la délibération 2023-25 du 27 avril 2023 abrogeant la délibération 2023-15 du 8 avril 2023

**Considérant** que le vote du taux de la taxe d'habitation est maintenant lié au taux de taxe foncière (faire varier – en pourcentage - les taux des impôts directs locaux dans une même proportion)

M.GODEFROY Christian, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire rappelle que par délibération du 3 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 29.19 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46.99 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après présentation de l'état de notification transmis par les services fiscaux il est proposé de varier les taux d'imposition en 2023 et de les porter à :

TH : 14.16 %  
 TFB : 30.79 %  
 TFNB : 48.59 %

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :**

- de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de **les porter à :**

**TH : 14.16 %**  
**TFB : 30.79 %**  
**TFNB : 48.59 %**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

Nom des votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BARON Éric	x		
BOUQUEREL Jean-Yves	x		
CAMUS Laurent	x		
CHARRIER Marie-Claude	x		
ERRARD Alain	x		
FORGE Sylviane		x	
GARCIA Joëlle	x		
GODEFROY Christian	x		
MARY Michel	x		

A la majorité (pour : 8, contre : 1, abstentions : 0)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50  
Établi par M.CAMUS Laurent, Secrétaire de séance

Haute-Isle, le 28/04/2023  
Le Maire, M. Alain ERRARD

